

# Rapport du Président

Commission permanente jeudi 25 septembre 2025 N° CP-2025-6-2-4 N° applicatif 13169

### 2 ème Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

#### Direction

Direction de l'environnement et de l'agriculture

#### SUBVENTION AUX ARBORICULTEURS OPERATION SAINTE-CATHERINE 2025

Résumé : Le présent rapport a pour objet de vous proposer de renouveler l'opération Sainte-Catherine à l'échelle du territoire de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que d'attribuer une aide financière à la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin et la Fédération de Producteurs de Fruits du Bas-Rhin. Un jeu concours sera organisé et une manifestation par territoire se déroulera le 22 novembre 2025, autour de projets de création ou d'extension de 7 vergers communaux. Ce jeu concours permettra à 385 alsaciens de gagner un fruitier soit 259 demi tige et 126 haute tige distribués par des associations d'arboriculture locales.

Le montant de l'opération Sainte-Catherine s'élève à 15 000 € pour l'achat des fruitiers.

Il est proposé dans ce cadre de soutenir la Fédération des Arboriculteurs du Haut-Rhin à hauteur de 11 305 € et la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin à hauteur de 7 422 € en fonctionnement pour leurs activités de formation, d'animations et leurs participations à l'opération Sainte-Catherine.

Dans la continuité de l'opération Sainte-Catherine 2024, il vous est proposé en 2025 de renouveler l'opération Sainte-Catherine.

Comme chaque année, un jeu concours à destination du grand public sera organisé dans toute l'Alsace et permettra à 385 alsaciens de gagner un arbre fruitier. La distribution de ces arbres se déroulera le samedi 22 novembre 2025, dans le cadre d'une manifestation sur chacun des 7 territoires alsaciens, avec la mise en œuvre de 7 projets de création ou d'extension de vergers communaux, grâce au soutien de la Collectivité européenne d'Alsace.

#### Les manifestations par territoire

Afin de donner la dimension conviviale à cet évènement, seront organisés sur chacun de ces 7 vergers communaux :

- Un chantier de plantation participatif avec des bénévoles de la commune, encadré par l'association locale d'arboriculture,
- La remise des arbres aux gagnants du jeu-concours de la Sainte-Catherine,

- Des animations co-organisées par le territoire et les communes ciblées sur le thème de l'arbre fruitier, des fruits et du verger.

Les territoires prévoiront et organiseront avec la commune et les structures locales les chantiers participatifs de plantation et des animations festives.

Pour chaque projet, la commune-hôte s'engage à organiser un chantier citoyen en présence de 10 habitants bénévoles, à qui la Collectivité européenne d'Alsace offrira un fruitier en remerciement de leur investissement, soit au total 70. Pour le chantier de plantation lui-même, notre Collectivité s'engage également à financer jusqu'à 10 fruitiers à chaque commune, soit au total 140 arbres.

Les 7 communes s'engagent à travers une convention jointe en annexe à :

- Mettre à disposition le terrain,
- Expliquer le projet aux bénévoles,
- Installer et organiser le chantier en lien avec l'association locale d'arboriculture,
- Animer et participer au chantier de plantation,
- Suivre et entretenir le verger dans le temps.

La convention de partenariat a pour objet de fixer les engagements respectifs des communes et de la Collectivité européenne d'Alsace.

#### Le jeu concours

Concernant le jeu-concours, la Collectivité européenne d'Alsace propose d'offrir 55 fruitiers (37 demi tige et 18 haute tige) par territoire soit au total 385 arbres. Ce jeu concours sera publié sur les réseaux sociaux de notre Collectivité. Les gagnants seront invités à retirer leur arbre le jour de la manifestation dans l'une des 7 communes, le règlement du jeu concours a été validé lors de la Commission Permanente du 30 juin 2025.

La Collectivité européenne d'Alsace prendra en charge financièrement l'acquisition des fruitiers soit 525 au total (140 pour les communes et 385 pour le jeu-concours), représentant un budget prévisionnel total de 15 000 €, déjà voté lors de la Commission Permanente du 30 juin 2025 (Rapport CP-2025-5-2-2).

## Soutien aux Fédérations d'arboriculteurs

La Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin sollicite une subvention de 7 422 € et celle du Haut-Rhin de 11 305 € pour :

- la formation et le recyclage des moniteurs,
- la formation de base dans les associations,
- le perfectionnement des moniteurs,
- la formation de base dans les associations,
- les animations dans les écoles,
- · les formations et les animations dans les vergers conservatoires,
- la participation à l'opération Sainte-Catherine (665 €/territoire) dont une partie ou la totalité sera reversée à l'association en charge du bon déroulé de l'opération.

La Commission aux dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques, lors de sa réunion du 11 septembre 2025, a émis un avis favorable à cette proposition.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les Programmes P225 Préservation de l'environnement, Opération P2250001 chapitre 65 nature 65748 fonction 76 pour les subventions de fonctionnement et 21 nature 2121 fonction 76 pour le financement des arbres fruitiers.

## Pour 2025, je vous propose ainsi:

- De renouveler l'opération Sainte-Catherine sur les 7 territoires de la Collectivité européenne d'Alsace,
- D'approuver l'organisation d'une fête de l'arbre fruitier et du verger axée autour de 7 chantiers participatifs de création ou d'extension de vergers communaux (un par territoire), d'un jeu-concours ouvert à tous les alsaciens leur permettant de gagner un fruitier haute tige ou demi tige et d'animations sur le thème en lien avec les structures locales,
- D'approuver la convention-type de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et les communes qui participent dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine 2025 à l'extension ou la création d'un verger, jointe en annexe au présent rapport,
- De m'autoriser à signer, sur la base de cette convention-type de partenariat, des conventions particulières avec les Communes concernées en y apportant, le cas échéant et selon les spécificités de chaque territoire, des modifications mineures,
- D'attribuer une subvention en fonctionnement de 11 305 € à la Fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin et de 7 422 € à la Fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin,
- Les subventions aux différentes Fédérations des arboriculteurs seront versées sur présentation du ou des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre du projet subventionné.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Nature analytique	Montant
P225	O001	P225E04	T07	(2974) 65 65748-76	18 727 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer